



Lancement du Plan Local d'Urbanisme d'Ambert Livradois Forez

Adapter le territoire aux enjeux de demain :

Fin septembre 2025, après une année pour définir la méthode de travail, les élus ont voté le lancement du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'Ambert Livradois Forez. Il intégrera un volet Habitat (PLUiH) pour travailler plus spécifiquement sur les enjeux de remobilisation du bâti, d'accessibilité au logement et de revitalisation des bourgs. Mais ce ne sera pas la seule thématique étudiée.

Un PLUiH est aussi l'occasion de définir la trajectoire de développement et d'aménagement de tous nos espaces pour les 15 années à venir.

Que ce soit pour les milieux naturels, les espaces agricoles, les secteurs d'activités économiques, les équipements et services à la population, le PLUiH permettra de dimensionner le développement au regard des besoins de la population, des acteurs du territoire et de l'équilibre avec les dynamiques climatiques et environnementales. Le PLUiH sera construit sous l'angle de l'intérêt général, du bien commun et de l'intelligence collective.

Le PLUi est un document à la fois :

- **Stratégique** : document d'aménagement et de planification à l'échelle du territoire, il permet de garantir une gestion économe du foncier.
- **Solidaire** : le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement des communes du territoire pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population tout en respectant l'environnement et la biodiversité.
- **Règlementaire** : régi par le code de l'urbanisme, il réglemente le droit des sols et gère la constructibilité du territoire. Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) sont soumises aux règles du PLUi.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Par mail, à l'adresse : pluihalf@ambertlivradoisforez.fr

Informations et documents disponibles sur le site :

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/habitat-et-urbanisme/pluih/>